

# Loi Énergie Climat

## Article 29

Informations relatives à la société de gestion

**Russell Investments France**

*Décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021*

2021



# SOMMAIRE

1. Informations relatives à notre Démarche Générale.....	3
2. Moyens internes déployés pour contribuer à la transition .....	9
3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance .....	10
4. Notre Stratégie d'engagement.....	12
5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles .....	20
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris .....	20
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité....	22
8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques .....	22
9. Démarche d'amélioration et mesures correctives .....	23



# 1. Informations relatives à notre Démarche Générale

- a. *Présentation résumée de notre démarche générale sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement*

Filiale du groupe Russell Investments, Russell Investments France est une société de gestion spécialisée dans la gestion multi-actifs.

**Le cœur de métier de Russell Investments France est de rechercher puis de sélectionner les stratégies et les gérants externes les mieux adaptés à l'objectif fixé avec le client.** Les portefeuilles résultants sont combinés dans des enveloppes juridiques pouvant prendre différentes formes (fonds de mandats, mandats dédiés, FIVG, FCPE).

**L'approche de Russell Investments France, très « orientée client »** (*gestion d'actifs exclusivement pour compte de tiers*), est caractérisée par une **grande capacité de mise en œuvre de stratégies sur mesure et par une exigence élevée** sur le niveau des services fournis.

Russell Investments France est en phase avec la stratégie ESG mise en place par le Groupe Russell Investments, laquelle repose sur les 4 convictions suivantes :



Le Groupe Russell Investments attache une importance primordiale à la transmission progressive des connaissances et des pratiques relatives aux **informations ESG et à l'investissement responsable** ; le partage de documents de recherche (« white Paper ») et les remontées des meilleures pratiques contribuent à entretenir une saine émulation interne.

**C'est essentiellement au niveau de la sélection des gérants que l'approche ESG prend tout son sens pour Russell Investments France, en cherchant notamment à apprécier l'intensité avec laquelle ces derniers intègrent des critères ESG dans la gestion des portefeuilles qui leur sont confiés.**

Par ailleurs, en tant que société de gestion exclusivement « orientée client » et caractérisée par une forte capacité à réaliser des gestions sur mesure, Russell Investments France a mis en place une segmentation des portefeuilles en fonction du degré d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement, en structurant son offre en trois ensembles :



<b>Offre de type 1</b>	Approche « mainstream », consistant à : <ul style="list-style-type: none"><li>- Utiliser les connaissances de l'équipe ESG interne ;</li><li>- Réaliser des due diligence auprès des gérants sélectionnés ;</li><li>- Pratiquer « l'intégration » auprès de ces gérants ;</li><li>- Réaliser des mesures d'exposition ESG ex-post et ;</li><li>- Appliquer les politiques de vote et d'engagement de la société de gestion (cela concerne tous les portefeuilles et services Russell Investments)</li></ul>
<b>Offre de type 2</b>	Approche consistant à intégrer certaines contraintes ESG ou éthiques, à la demande du client, et à reporter sur l'impact de ces critères sur la performance (cela concerne tous les portefeuilles mixtes combinant gestion classique et gestion ESG).
<b>Offre de type 3</b>	Approche personnalisée, consistant à intégrer les contraintes ESG de construction de portefeuille propre au client, et à reporter selon des métriques répondant également au cahier des charges du client (cela concerne les portefeuilles « purs » ESG) ; dans cette offre, Russell Investments déploie les stratégies ESG répondant aux attentes spécifiques de ses clients, dans le cadre d'enveloppes dédiées : <ul style="list-style-type: none"><li>- Exclusions normatives ou éthiques</li><li>- Stratégies « Best in class » (sélection des meilleures pratiques ESG)</li><li>- Gestions thématiques</li><li>- Impact Investing</li></ul>

### *b. Reporting ESG (Contenu, fréquence et moyens utilisés)*

#### **Informations générales**

Russell Investments France met à disposition de ses clients et des parties-prenantes les informations relatives à la démarche générale en matière d'investissement socialement responsable. Ces informations sont disponibles sur le site internet du groupe Russell Investments (<https://russellinvestments.com/uk>) mais aussi sur le site internet de Russell Investments France (<https://russellinvestments.com/fr>).

Par ailleurs, toutes les informations et documents relatifs au dispositif ESG des fonds destinés à des investisseurs professionnels, sont disponibles sur demande, directement auprès des équipes Clients de Russell Investments France :

- Prospectus / Règlement / DICI / Rapport annuel ;
- Politique en matière de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissements de Russell Investments France ;
- Politique d'engagement ;
- Rapport d'engagement actionnarial ;
- Rapport sur les droits de vote ;
- Politique environnementale ;
- Politique citoyenne (« Supporting communities »)



Également, l'équipe de recherche publie régulièrement des travaux de réflexions (« white Paper »), destinés à partager l'information sur les principaux sujets concernant les données ESG et leur utilisation dans les décisions d'investissement :

- “EMEA - Decarbonisation 2.0 Research Paper” – (déc 2021)
- “ESG considerations in Fixed Income - Observation of 10 ESG integration trends” (mars 2020)
- “Climate Change - Accessing energy transition opportunities in private markets” (2020)
- “Materiality Matters: Targeting ESG issues that can impact performance” (février 2018)
- “Decarbonization 2.0: Russell Investments’ sustainable investing solution for the energy transition” (mars 2017)
- “Fixed Income ESG Survey Dec 2016” (mars 2017)
- “Are ESG tilts consistent with value creation?” (juillet 2014)
- “Integrating Environmental, Social and Governance (ESG) issues: Russell’s manager research and sustainable financial value” (février 2011)
- “Implementing ESG in Private Real Estate Portfolios: the case of US and pan-Europe core funds managers” (juillet 2010)

Russell Investments France communique également aux clients qui en font la demande :

- Pour les portefeuilles « combinés » (partiellement investis dans des mandats de gestion spécifiquement ESG) : les reportings relatifs à la prise en compte des critères ESG et à l'impact de cette prise en compte sur la performance ;
- Pour les portefeuilles « spécifiques ESG » (portefeuilles sur mesure, selon les souhaits exprimés par le client : exclusion, décarbonation, thématique ESG...) : les reporting correspondant aux particularités du mode de gestion.

### **Reporting climat**

L'actif des OPC gérés par Russell Investments France étant inférieur à 500 millions d'euros, Russell Investments France n'est pas dans l'obligation de publier des informations relatives à l'empreinte carbone.

Toutefois, depuis 2022, des améliorations en matière de stratégie d'investissement sont en cours de mise en œuvre afin de gérer et de superviser les objectifs du Groupe Russell Investments et de Russell Investments France :

- Réduction de 20 % l'empreinte carbone totale des portefeuilles gérés par rapport à l'indice de référence ;
- L'exclusion des entreprises ayant une implication significative dans les activités liées au charbon (>10% des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique ou de la production d'électricité à partir du charbon)
- Suivi et contrôle des entreprises qui ne respectent pas les principes UN Global Compact: nous évitons les investissements dans les entreprises qui ne respectent pas ces principes.

**c. Liste des fonds en vertu du Règlement Européen SFDR et encours sous gestion prenant en compte prenant en comptes les critères ESG (au 31/12/2021)**

**Périmètre des fonds auxquels la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance s'applique**

Russell Investments n'intègre pas systématiquement les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus d'investissement des OPC ouverts.

Néanmoins, sur le périmètre des fonds gérés par Russell Investments France et certains OPC gérés par le Groupe Russell Investments, des stratégies spécifiques orientées sur la gestion des expositions ESG ou la décarbonation sont mises en place :

- « Enhanced Portfolio Implementation » : mise en place de « tilts », critères ESG, exclusions normatives ou éthiques (exemple : portefeuille low carbon, intégration ESG...)
- Choix de gérants spécifiques ESG, ou mise en place de directives spécifiques ESG auprès des gérants
- Fonds thématiques / « impact investing » (ex : low carbon fund)

Liste des OPC ouverts du Groupe Russell Investments intégrant l'ESG de façon systématique au 31/12/2021 :

Funds	AUM	ESG Strategy	Inception date of ESG consideration
RIIFL Multi-Asset Core Plus	5 165,9	Exclusions only	31/03/2017
RIIFL International Equity Fund	661,9	Exclusions only	31/03/2017
RIIFL Emerging Markets Equity Plus	141,0	Exclusions only	31/03/2017
RIIFL Global Equity Plus	426,1	Exclusions only	31/03/2017
RIIFL Sustainable Bond Fund	115,2	Manager selections + exclusions	09/11/2021
RIIFL Sustainable Multi-Asset Growth Fund	520,6	Decarbonization strategy over active subadvisors + exclusions for listed securities portion of fund	01/07/2020
RIC Sustainable Equity Fund	283,1	Decarb strategy over active subadvisors + exclusions	01/01/2019
RIML Russell Australian Responsible Investment ETF	205,6	Improve ESG score + exclusions; independent RI committee setting exclusion guidelines	01/04/2015
RIML Russell Investments Low Carbon Global Shares Fund	1 082,0	Decarbonization strategy over index + exclusions	10/10/2017
RIML Russell Investments Low Carbon Australian Shares Fund	839,1	Decarbonization strategy over index + exclusions	08/02/2019
RIML Russell Investments Tax Effective Global Shares Fund	2 120,0	Exclusions only	01/07/2017
RIML Russell Investments Global Opportunities Fund	870,5	Exclusions only	31/12/2016
RIML Russell Investments International Shares Fund	505,0	Exclusions only	01/07/2017
RIML Russell Investments Global Bond Fund	525,3	Exclusions only	31/12/2016
RIML Russell Investments Multi-Asset Factor Exposure Fund	1 309,7	Exclusions only	01/10/2020
RIML Russell Investments International Bond Fund - \$A Hedged	725,7	Exclusions only	01/10/2020
RIML Russell Investments Sustainable Global Shares ex Fossil Fuels Fund	74,8	Decarbonization strategy over index + exclusions	17/12/2020
RIGL Russell Investments Global Shares Fund	512,5	Exclusions only	03/12/2021
RIGL Russell Investments Sustainable Global Shares Fund	286,8	Decarbonization strategy over index + exclusions	14/12/2021
RIGF Russell Investments ESG Global Equity Fund	58,9	Decarbonization strategy over active subadvisors + exclusions	15/03/2017
RIJ Russell Global Environment Technology Fund	38,3	Manager selection	01/05/2008
RICVPLC Russell Investments Global Selective Equity Opportunities Fund	936,9	Exclusions only	30/06/2016
OWPLC Russell Investments Global Low Carbon Equity Fund	74,5	Decarbonization strategy over index + exclusions	14/11/2017
Dublin-domiciled commingled Funds	11 834,5	Exclusions only	01/01/2013

### **Périmètre des fonds Russell Investments France en vertu du Règlement Européen SFDR**

Au 31/12/2021, les 6 fonds gérés par Russell Investments France, tous des fonds destinés à des investisseurs professionnels uniquement, sont tous classés dans la catégorie dite « Article 6 » du Règlement Européen SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

Au 31/12/2021, un fonds ouverts géré par le Groupe Russell Investments était classé dans la catégorie dite « **Article 8** » du Règlement Européen SFDR :

- Global Low Carbon Equity Fund

Par ailleurs, au 06/05/2022, cinq fonds du Groupe Russell Investments, sont désormais classés dans la catégorie dite « **Article 8** » du Règlement Européen SFDR :

- RIC plc Continental European Equity Fund
- RIC plc World Equity Fund II
- RIC II plc Pan-European Equity Fund
- RIC II plc World Equity Fund
- MSMM Eurozone Equity Fund

- d. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances*

Non applicable à Russell Investments France.



### e. Nos engagements

Au niveau international, le Groupe Russell Investments, maison mère de Russell Investments France, participe de façon active et collaborative à la promotion de l'investissement responsable.

Depuis 2009, le Groupe Russell Investments est signataire des PRI (<https://www.unpri.org>) et s'engage à respecter les six principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies. Par ailleurs, le Groupe est signataire d'un grand nombre d'initiatives, chartes et codes :

Membre de RIA - <i>Responsible Investment Academy</i> ( <a href="https://www.unpri.org/academy">https://www.unpri.org/academy</a> )
Signataire du CDP - <i>Carbon Disclosure Project</i> ( <a href="https://www.cdp.net">https://www.cdp.net</a> )
Membre de IIGCC – <i>International Investors Group on Climate Change</i> ( <a href="https://www.iigcc.org/">https://www.iigcc.org/</a> )
Membre de Australia / New Zealand IGCC ( <a href="http://www.igcc.org.au/">www.igcc.org.au/</a> )
Signataire de <i>Global Investor Statement on Climate Risk</i> ( <a href="http://www.iigcc.org/publications/publication/2014-global-investor-statement-on-climate-change">http://www.iigcc.org/publications/publication/2014-global-investor-statement-on-climate-change</a> )
Membre de l'INCR / CERES - <i>International Network on Climate Risk</i> ( <a href="http://www.ceres.org/investor-network/incr">http://www.ceres.org/investor-network/incr</a> )
Membre de l'ACSI – <i>Australian Council of Superannuation Investors</i> ( <a href="https://www.acsi.org.au/">https://www.acsi.org.au/</a> )
Membre de SASB – <i>Sustainable Accounting Standards Board</i> ( <a href="https://www.sasb.org/">https://www.sasb.org/</a> )
Membre de ICGN - <i>International Corporate Governance Network</i> ( <a href="https://www.icgn.org/">https://www.icgn.org/</a> )
Membre de Share - <i>Shareholder Association for Research and Education</i> ( <a href="http://share.ca/">http://share.ca/</a> )
Membre de <i>Tomorrow's Company</i> ( <a href="http://tomorrowscompany.com">http://tomorrowscompany.com</a> )
Application du <i>Financial Reporting Council - UK Stewardship Code</i> ( <a href="https://www.frc.org.uk">https://www.frc.org.uk</a> )

En 2019, à la suite d'un audit des UNPRI, Russell Investments a obtenu un score de A+ dans la catégorie de la stratégie et de la gouvernance (le score global est établi sur la base de l'analyse du reporting effectué auprès de l'UN PRI, en distinguant les aspects relatifs à la politique d'investissement responsable, à la stratégie et aux objectifs, à la gouvernance et aux moyens humains, à la promotion de l'investissement responsable, et à la qualité du reporting ; le score A+ est affecté aux 5% des investisseurs les mieux notés).

Russell Investments a obtenu la note A ou A+ dans toutes les catégories évaluées en 2020. Le rapport complet d'évaluation et de transparence PRI 2020 d'Investissements Russell ainsi que la méthodologie PRI sont disponibles sur <https://russellinvestments.com/uk/corporate-responsibility/responsible-investing> et également sur <https://russellinvestments.com/-/media/files/emea/legal/the-pri-assessment-explained.ashx>

## 2. Moyens internes déployés pour contribuer à la transition

- a. Nos Ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement*

### **Ressources financières**

Russell Investments France s'appuie essentiellement sur ces capitaux propres, issus de son actionnariat et de la production de valeur annuelle réalisée à travers ses activités.

### **Ressources humaines**

L'équipe de gestion multi-actifs de Russell Investments France, composée de 3 gestionnaires de portefeuilles multi-actifs, est pleinement dédiée au déploiement du dispositif ESG dans la stratégie d'investissement.

Par ailleurs, Russell Investments France s'appuie sur ressources humaines du Groupe, qui sont organisées comme suit :

- Nombre de spécialistes : 35
- Nombre de ressources dédiées : 8
- Nombre d'ETP : 18

Ces équipes d'attachent à réaliser une analyse périodique globale du portefeuille sur les dimensions E, S et G.

### **Ressources Techniques**

Dans le cadre du suivi de notre démarche ESG et de nos investissements, Russell Investments France s'appuie sur les compétences et techniques financières de prestataires externes et de fournisseurs de données reconnus sur la place financière, notamment **Sustainalytics**, une société indépendante de recherche, de notation et d'analyse ESG et de gouvernance d'entreprise indépendante.

Également, Russell Investments s'appuie sur les données et les scores ESG récupérés sur l'outil **Bloomberg**, les métriques « carbone » sont quant à elles fournies par **Trucost**. Pour finir, Russell Investments s'appuie sur **Glass Lewis** pour le vote aux assemblées générales des émetteurs.

Russell Investments France s'appuie également sur ressources techniques du Groupe.

- b. Actions menées en vue du renforcement de nos capacités internes*

Dans le cadre de nos efforts pour améliorer les meilleures pratiques de gouvernance dans tous les aspects de notre processus d'investissement, Russell Investments a commencé à déployer un programme pour s'assurer que chaque équipe de gestion de portefeuille est régulièrement impliquée dans les efforts du Groupe. Les équipes de gestion se sont jointes aux activités menées en interne, ont tiré parti des nouveaux partenariats d'engagement collaboratifs et ont participé à des actions de sensibilisation conjointes avec nos sous-conseillers.

Au sein de Russell Investments, nous nous engageons à offrir une compréhension et une responsabilité ESG à toutes les équipes, en inculquant les principes directeurs de notre politique ESG dans toute notre organisation ; cela passe notamment par des sessions formations aux collaborateurs à la stratégie et aux pratiques d'intégration de l'ESG et la mise en relation des objectifs ESG.

### 3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance

#### a. Nos Instances de Gouvernance

L'organisation du dispositif ESG de Russell Investments France est centrée sur la satisfaction des besoins des clients, auprès desquels sont mis à disposition des ressources internes spécifiques au niveau local et au niveau Groupe :

- Le **Conseil de Développement Durable** (Russell Sustainability Council / RISC) : composé de 20 membres issus du management (investissement, stratégie et recherche, relation clientèle) répartis dans 9 pays (Amérique du Nord, Europe, Asie, Australie). Ce comité est une instance d'échanges sur l'investissement durable, les demandes des clients et les meilleures pratiques.
- Les **Experts ESG** (ESG Knowledge Specialists / EKS) : spécialistes des sujets relatifs aux données environnementales, sociales et de gouvernance, ces experts (gérants, analystes, recherche) ont pour rôle de s'approprier et diffuser les connaissances pratiques et académiques ESG / Investissement Responsable sur les diverses classes d'actifs et zones géographiques, et de s'assurer de l'intégration des critères ESG dans le processus de sélection des gérants ; parce que ses experts sont spécialisés par classes d'actifs, zones géographiques et styles de gestion, Russell Investments est capable d'identifier quel processus d'investissement a le plus de chances d'être positivement impacté par des critères ESG.
- Le **Comité d'Investissement Responsable** (Responsible Investment Committee) : composé de membres sélectionnés du RISC et de l'EKS, cet organe est en charge de faire évoluer l'offre de Russell Investments de façon à répondre au mieux aux attentes des clients en matière d'Investissement Responsable (recueil des demandes des clients, veille sur les techniques, gestion des projets de développement) ; il est rattaché au Comité Global Produits / Global Product Committee.
- Le **Comité de Vote** (Proxy Voting Committee / PVC) : dédié à l'exercice des droits de vote, ce comité définit les principes directeurs des politiques de vote et d'engagement en conformité avec les réglementations locales, et déploie les procédures opérationnelles de dialogue.

La structure de Gouvernance établie au sein de Russell Investments France et du Groupe Russell Investments vise à déterminer les grandes lignes de l'investissement responsable et à soutenir les actions externes, tout en garantissant la conformité des pratiques de la politique ESG.



*b. Notre Politique de rémunération : Inclusion des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité*

La politique de rémunération de Russell Investments France privilégie une gestion des risques stricte et efficace en matière de durabilité. Ainsi, l'évaluation du personnel identifié tient compte non seulement des risques financiers mais aussi des risques en matière de durabilité.

Cette dernière est mise à jour, à fréquence annuelle, et le Responsable de la Conformité et du Contrôle interne est chargé de vérifier sa bonne application et sa conformité à la réglementation applicable.

Le montant global de la rémunération variable est déterminé par le Groupe Russell Investments en tenant compte de la performance financière et des résultats de Russell Investments France sur l'exercice. La Direction Générale de Russell Investments France détermine du montant total des rémunérations, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable.

Le montant total de la rémunération variable est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques.

*c. L'intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance*

Le Board du Groupe Russell Investments s'assure de la conformité de la politique de rémunération à l'ensemble des dispositions réglementaires applicables mais aussi de la prise en compte des risques financiers et extra-financiers.



## 4. Notre Stratégie d'engagement

### a. Périmètre

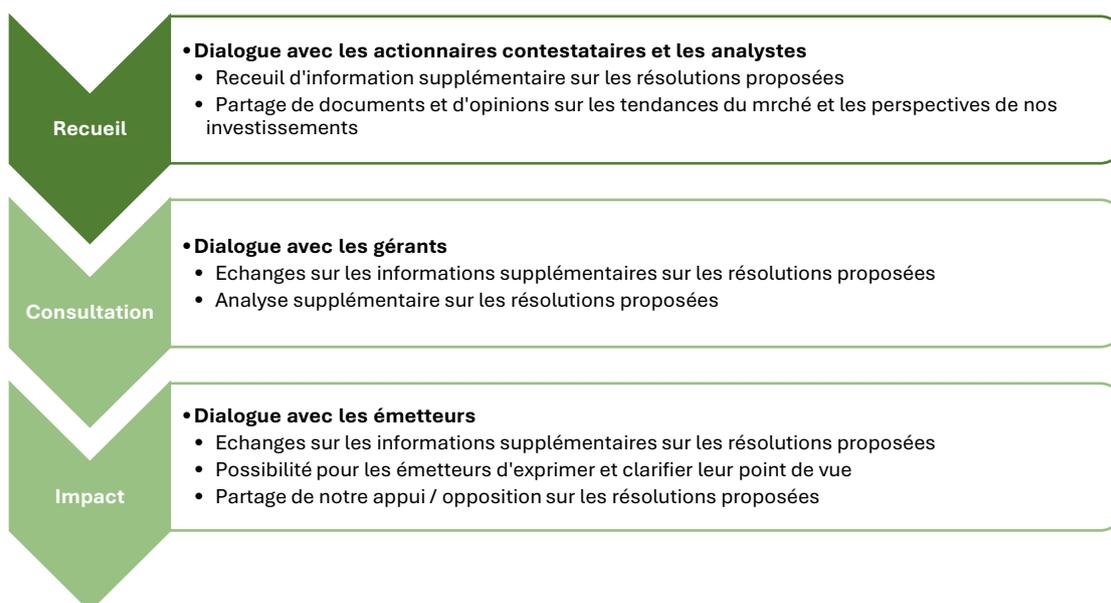
En tant que partenaire mondial de premier plan en matière de solutions d'investissement, dont la vocation est de renforcer la sécurité financière des clients, Russell Investments est conscient de l'importance d'être un investisseur responsable et un garant du capital de ses clients. Cette responsabilité et cette opportunité s'étendent au-delà de la relation client-gestionnaire : notre approche d'investissement rassemble les meilleurs gérants et stratégies du monde dans des portefeuilles diversifiés, et par conséquent, nous occupons un point unique d'influence entre nos clients, nos gérants partenaires et les entreprises.

Notre programme d'actionnariat actif n'est pas seulement une composante importante de notre ensemble de solutions d'investissement et de notre processus de création de valeur - c'est un moyen déterminant par lequel nous influençons les actions des entreprises et des marchés dans lesquels nous investissons. Par l'exercice des droits de vote et par notre engagement, notre objectif est de faire évoluer positivement les enjeux qui conditionnent le risque et la performance des investissements. Ces enjeux sont souvent catégorisés comme des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

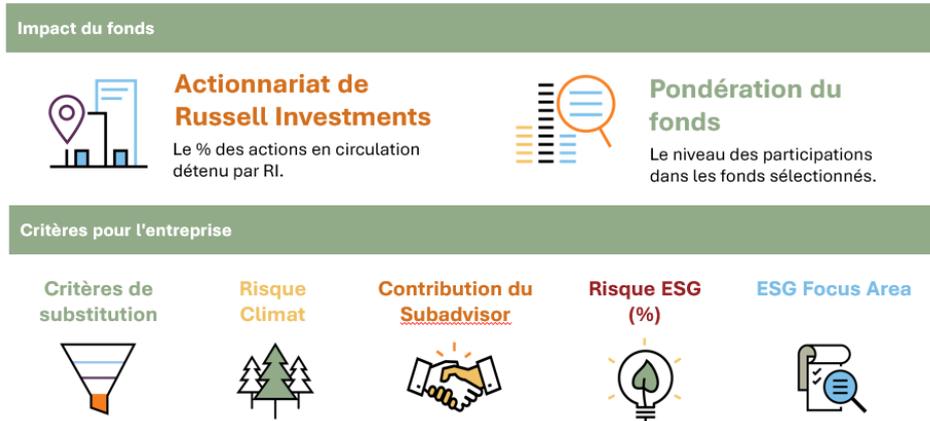
La stratégie d'engagement actionnarial de Russell Investments France s'intègre dans celle déployée au niveau mondial par le Groupe Russell Investments.

En tant qu'investisseur responsable, Russell Investments cherche à piloter l'efficacité managériale des entreprises dans lesquelles elle investit en exerçant une influence sur leurs pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance. Parce que la Gouvernance d'une entreprise a un impact fort sur la création de valeur pour l'actionnaire, une proportion significative de notre démarche actionnariale est centrée autour de la rémunération des dirigeants, des droits des actionnaires et la stratégie du conseil d'administration.

Russell Investments a formalisé sa démarche de suivi des progrès des émetteurs dans lesquels elle est investie (politique d'engagement) autour de trois axes :



Les opportunités d'engagement sont identifiées à travers les critères suivants :

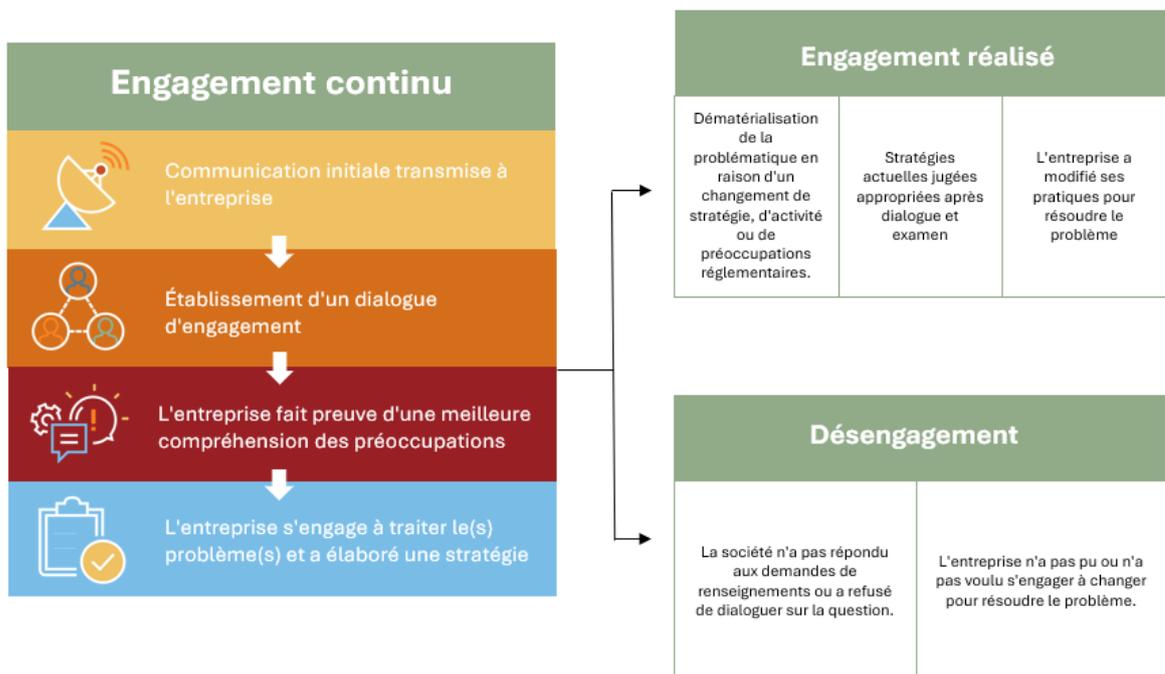


Les sujets de gouvernance représentent la majeure partie des propositions émises par Russell Investments.

Pour faciliter des engagements plus significatifs dans des domaines ayant un impact significatif sur la valeur pour les actionnaires, nous avons identifié des domaines d'intérêt dans lesquels concentrer nos efforts d'engagement. Ces domaines sont utilisés lors de nos discussions, offrant une approche cohérente et dirigée. Ces domaines d'intervention seront revus et adaptés au fil du temps pour tenir compte de l'évolution des intérêts du marché.

Vous trouverez plus d'informations sur cette approche sur le site internet de Russell Investments, y compris notre reporting 2021 sur notre politique de votes et d'engagement <https://russellinvestments.com/uk/about-us/responsible-investing>.

**Notre approche d'engagement**



## b. Présentation de notre politique de vote

Russell Investments France délègue au Groupe Russell Investments, qui gère les OPCVM sous-jacents dans lesquels nos fonds sont investis, le soin d'exercer les droits de vote des titres détenus.

Dans certains cas, Russell Investments France est amené à voter aux assemblées générales (dans les très rares cas de détention de titres en direct) ; le vote est alors aussi délégué à Russell Investments Ltd, dans le respect de la politique du groupe.

Russell Investments est un actionnaire actif, comme le montre le nombre de résolutions soutenues ; la politique du groupe repose sur la conviction que les investisseurs ont la responsabilité d'influencer le comportement des entreprises dans lesquelles ils investissent, dans l'objectif de protéger ou d'améliorer la valeur de l'actif au travers de l'exercice des votes.

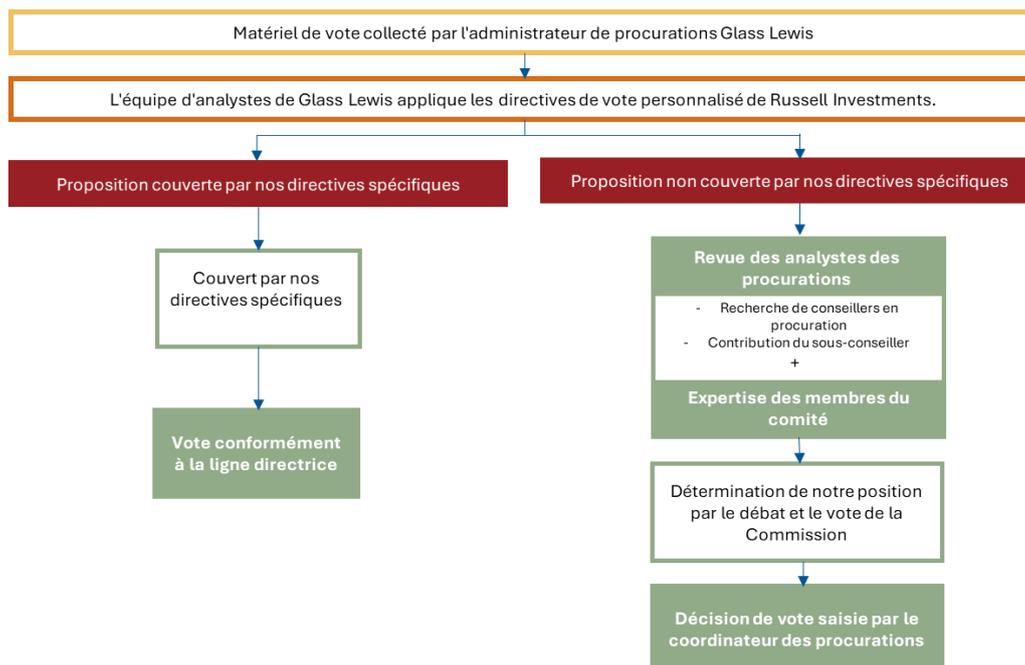
Le vote en assemblées générales s'exerce avec l'appui des recommandations personnalisées fournies par Glass Lewis.

Les principes directeurs de la politique de vote de Russell Investments sont accessibles sur le site internet : <https://russellinvestments.com/uk/important-information>.

D'une façon générale, Russell Investments est favorable aux convictions du Groupe :

- L'**indépendance**, la **responsabilité**, la **réactivité** et la **compétence des administrateurs** (les nominations sont étudiées au cas par cas ; les administrateurs doivent être en majorité indépendants)
- La **séparation** entre Président et Directeur Général
- Mesures **anti-OPA** (à moins que Glass Lewis ne recommande de voter « contre » ; les résolutions sont étudiées au cas par cas)
- La **rémunération du management** via les émissions d'actions (sous réserve qu'il n'y ait pas de risque de dilution potentielle)
- **Bonus plafonnés** et liés à la performance (rémunération du management)

### Organisation de l'exercice des droits de vote :

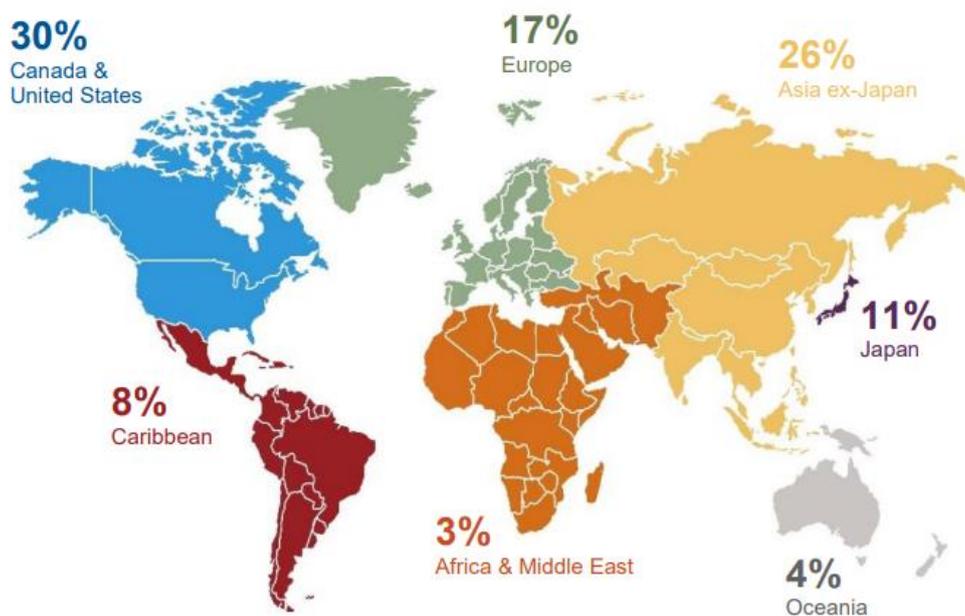


### Bilan de la politique de vote notre mise en œuvre et de notre stratégie d'engagement

Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'activité en matière de votes des résolutions de Russell Investments en 2021 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Assemblées votées</b>	9,394	9,710	9,873	9,512	9,547	10,041
<b>Résolutions votées</b>	89,225	94,822	93,670	92,902	94,598	97,534
<b>% en faveur de la Direction</b>	85%	86%	86%	87%	88%	97%
<b>% contre la Direction</b>	14%	13%	13%	12%	11%	13%

#### % de Votes par procuration par région en 2021 :



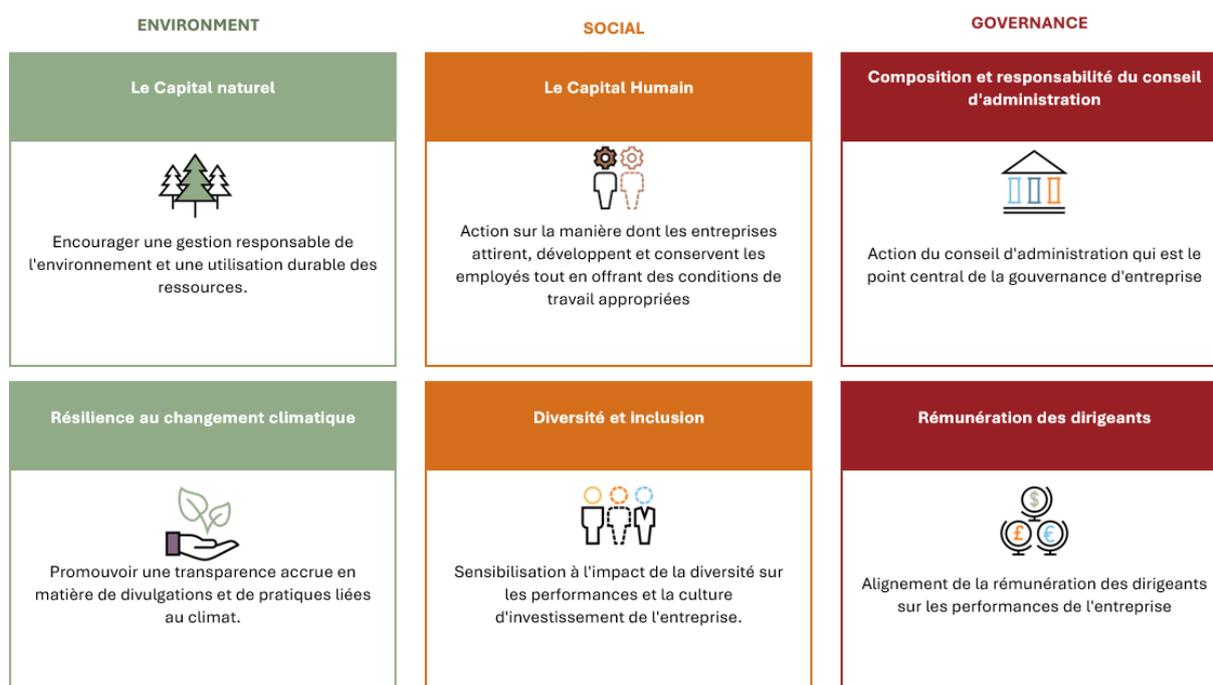
Source: Russell Investments. For illustrative purposes only.

Chez Russell Investments, nous pensons qu'un programme de gestion solide implique de poursuivre les activités qui offrent les meilleures opportunités de rendement ou d'atténuation des risques. À cette fin, la stratégie de l'équipe de propriété active de Russell Investments est axée sur les questions importantes dans les catégories générales de l'environnement, du social et de la gouvernance.

Bien que nous reconnaissons qu'un large éventail de questions mérite l'attention des actionnaires, nous pensons que l'identification d'un ensemble de priorités d'engagement favorise la responsabilité et les résultats positifs.

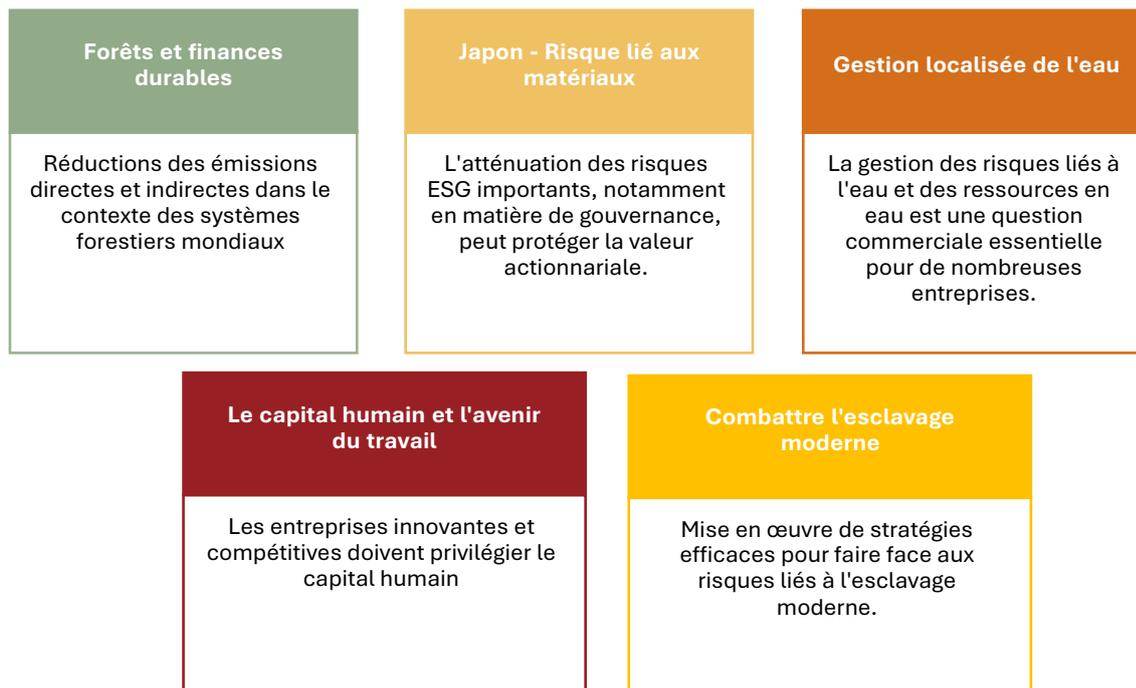
Russell Investments maintient six domaines d'intérêt qui ont été choisis en considérant les attentes de nos clients, nos pratiques de vote par procuration et d'engagement au fil du temps, nos valeurs d'entreprise et nos convictions en matière d'investissement responsable.

Nos domaines d'intervention sont contrôlés et mis à jour, le cas échéant, pour tenir compte des évolutions réglementaires, des nouveaux risques et opportunités d'investissement, ainsi que des demandes et besoins des clients.



## Nos activités d'engagement : Nos deux nouveaux partenariats en 2021

- (1) Le Groupe Russell Investments s'est engagé, en collaboration avec Sustainalytics, à respecter 5 thèmes qui ciblent 20 entreprises chacun, ce qui nous permet d'influencer la sélection des entreprises et de participer activement aux engagements.



Russell Investments a également rejoint le Climate Action 100+, une initiative conjointe d'investisseurs visant à garantir que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique.



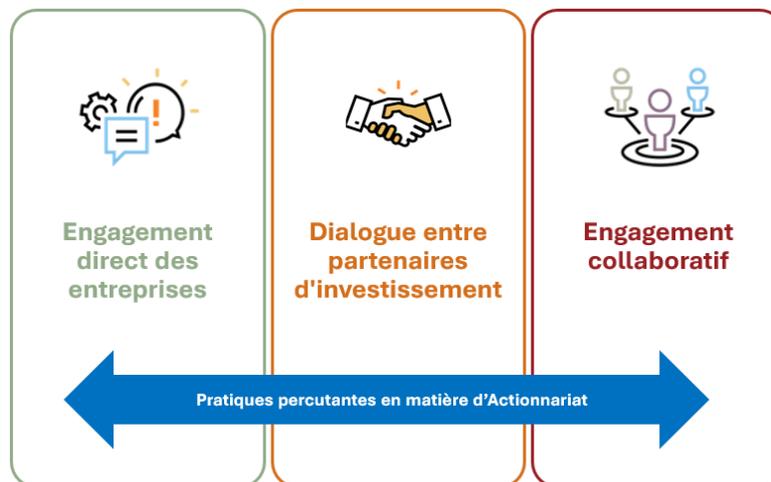
Les bonnes pratiques de gestion sont mises en œuvre non seulement par des activités de vote par procuration, mais aussi en étant un actionnaire engagé. Notre objectif, par le biais de nos activités d'actionnaire actif, est de fournir une approche intégrée et inclusive pour promouvoir des changements qui protègent et améliorent la valeur et les droits des actionnaires.

Nous estimons que l'engagement de l'entreprise est une étape importante dans la mise en œuvre de changements positifs, car il nous permet d'obtenir le soutien d'investisseurs partageant les mêmes idées et d'aborder les questions en suspens directement avec les actionnaires.

Bien que notre processus et nos activités d'engagement soient dirigés par notre sous-comité d'engagement, les participants regroupent un large éventail de professionnels de l'investissement, tant au niveau de la recherche que de la gestion de portefeuille. Dans le cadre de nos efforts visant à améliorer les meilleures pratiques de gestion dans tous les aspects de notre processus d'investissement, Russell Investments a commencé à déployer un programme visant à accroître la participation de chaque équipe de gestion de portefeuille dans nos efforts de vote par procuration et d'engagement depuis 2020.

En tant que partenaire de premier plan en matière de solutions d'investissement, doté de capacités multi-actifs et multi-gestionnaires, nous nous appuyons sur un large éventail de relations pour exercer une influence et permettre de multiples niveaux d'engagement. Ces relations s'étendent à travers les sous-conseillers, les fournisseurs de services de procuration et d'engagement, les autres participants au marché et, bien sûr, les entreprises. Ces relations permettent le partage d'informations et servent de boucle de rétroaction importante dans notre processus d'actionnariat actif.

En ce qui concerne l'engagement au niveau de l'entreprise, nous classons nos activités en trois catégories : l'**engagement direct** de l'entreprise mené individuellement, le **dialogue** avec et par l'intermédiaire de nos sous-conseillers et nos **engagements collaboratifs**, y compris ceux menés par notre fournisseur de services d'engagement.



### *c. Présentation de notre politique de d'exclusion*

Notre stratégie de décarbonisation renforcée comprend également l'exclusion du charbon. La part de l'utilisation du charbon dans le paysage énergétique est déjà en baisse et les projections étendent ce déclin de manière encore plus abrupte. Aux États-Unis, la production de charbon devrait diminuer de 26 % entre 2015 et 2040. Au-delà de la logique économique, il est également reconnu que le charbon contribue de manière disproportionnée au changement climatique.

Si les exclusions sont évidentes en termes de résultats, la définition de ce qui constitue une implication est moins évidente. Nous commençons par définir les entreprises du secteur du charbon comme des entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon.

Ensuite, nous prenons également en compte des informations prospectives sur le positionnement global d'une entreprise en matière de transition énergétique.

Plus précisément, les entreprises qui produisent une part importante de leur électricité à partir de sources renouvelables peuvent être exemptées de la liste d'exclusion, de même que les entreprises qui se sont engagées publiquement à se désengager de leurs activités liées au charbon et qui ont fixé des objectifs d'émission nette zéro jugés crédibles.

Nous estimons que ces considérations prospectives supplémentaires, bien que plus longues à produire, sont des aspects essentiels pour identifier les entreprises du secteur des services publics, dont les enjeux sont très élevés, qui cherchent activement à faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone.

#### **Notre méthodologie**

La stratégie que nous avons développée s'appuie directement sur les enseignements tirés de nos recherches antérieures sur les stratégies de décarbonisation et les mandats des clients existants. Plus précisément, nous avons déjà soutenu et continuons de soutenir qu'une approche active de minimisation des actions est plus pertinente que les alternatives de décarbonisation standard, car elle nous permet d'atteindre des objectifs multiples tout en maintenant des rendements similaires à ceux des indices de référence, sans introduire de modèle de risque ou de matrice de covariance.

Pour les stratégies liées à la décarbonisation et à l'ESG, nous pensons qu'il est extrêmement important d'avoir une relation directe entre l'exposition d'une entreprise et le poids qui en découle dans le portefeuille. L'utilisation d'un modèle de risque peut compromettre cette relation directe et fournir des positions non intuitives au niveau de l'entreprise.

Pour éviter les pièges de l'utilisation d'un modèle de risque, nous nous sommes concentrés sur la maximisation de la commonalité (minimisation de la part active) de la stratégie.

Le processus de construction du portefeuille commence avec le benchmark parent ou la stratégie sous-jacente comme univers de départ pour notre processus d'optimisation.

La méthodologie d'optimisation et la fonction objectif sont les mêmes que l'univers de départ soit un indice de référence pondéré par la capitalisation boursière, une stratégie smart beta ou une autre stratégie active.

Notre processus d'optimisation permet de trouver la combinaison de titres qui permet d'atteindre les objectifs globaux d'empreinte carbone, de réserves de carbone, de score d'énergie verte et de profil ESG avec le minimum d'actions actives et de coûts de transaction.

Nous utilisons plusieurs contraintes liées au risque, notamment les écarts maximums par actif, pays, secteur et industrie. Contrairement à la fonction objectif et aux critères carbone et ESG, les contraintes de risque du portefeuille diffèrent selon l'univers de départ. Généralement, pour

les univers plus étroits et plus concentrés, nous utiliserons des contraintes de risque plus larges et pour les univers plus larges et plus diversifiés, nous utiliserons des contraintes plus étroites.

## 5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

Cette section sera complétée durant l'exercice suivant, conformément aux dispositions de l'Article 2 du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, et conformément à l'entrée en vigueur totale de la Taxonomie.

## 6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Russell Investments a officiellement soutenu la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) en 2019, reconnaissant que le changement climatique est un défi monumental et que les gestionnaires d'actifs ont un rôle essentiel à jouer.

L'intégration des risques liés au climat dans le système financier est une première étape cruciale dans la tarification des risques, et les flux de capitaux seront nécessaires pour répondre aux ambitions mondiales en matière de transition énergétique.

Nous nous engageons à favoriser le progrès. En tant que actionnaires actifs des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous promouvons la recommandation de la TCFD selon laquelle les entreprises doivent fournir des informations efficaces sur le climat afin de permettre une prise de décision financière plus éclairée. Nous plaçons pour que les entreprises disposent d'une surveillance et d'une gouvernance des impacts du changement climatique au niveau du conseil d'administration.

Nous nous tenons également responsables de la transparence de nos propres investissements et opérations. En outre, nous prenons au sérieux notre rôle de partenaire de nos clients pour atteindre leurs objectifs climatiques.

### ***Nos projets à ce jour***

Nous avons fait des progrès considérables en intégrant les considérations climatiques dans nos activités.

Nous partageons les politiques élaborées pour traiter de manière formelle et systématique les risques liés à la durabilité, ainsi que les pratiques que nous continuons à développer pour intégrer la sensibilisation au climat dans notre processus d'investissement. Nous pensons que l'actionnariat actif est un levier important pour obtenir des résultats en matière d'investissement et qu'il s'agit également de l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour opérer un changement. Les progrès réalisés à ce jour sont les suivants :

Améliorer les processus d'**identification**, d'**évaluation** et de **gestion des risques** et des **opportunités climatiques** :



### Une Gouvernance appropriée

Établir une gouvernance autour des risques climatiques, y compris le développement d'une politique relative aux enjeux climatiques, l'ajout du risque climatique à notre tableau de bord de gestion des risques, et l'identification de l'identification des personnes responsables de notre réponse climatique.

### Extension de la recherche quantitative

Accroître la capacité d'évaluation quantitative des risques de transition et des risques physiques, y compris la ventilation par secteur, grâce à un partenariat avec un spécialiste des modèles climatiques.

### Élaboration de la politique

Améliorer le processus par lequel le risque climatique est géré dans les portefeuilles, comme le détaille notre politique de risque de durabilité. Les éléments clés de cette politique invitent les professionnels de l'investissement à tirer parti des données, des connaissances des sous-conseillers et de l'expertise interne pour identifier et gérer les risques liés au développement durable.

### Actionnariat actif

Engagement avec les entreprises financées sur le thème du changement climatique.

### Développement de solutions

Gestion de portefeuilles visant à réduire les émissions de carbone, comme nous l'avons fait depuis le premier lancement de stratégies bas carbone en 2015, avec un historique d'améliorations de l'approche au fur et à mesure de l'évolution des meilleures pratiques et des données évoluent.

Nous prenons des mesures concertées, en reconnaissant que la lutte contre le changement climatique nécessite une coordination mondiale :

- S'aligner sur les autres investisseurs pour encourager la publication d'informations comparables et la mise en place de cadres réglementaires cohérents, ce qui est une étape nécessaire pour améliorer la disponibilité et la qualité des données. Cette démarche est favorisée par notre soutien au Carbon Disclosure Project (CDP), à la TCFD, et par consultations avec des groupes tels que l'Investment Company Institute (ICI) et le Département for Work and Pensions (DW).
- S'engager collectivement avec les émetteurs d'importance systémique est un outil puissant pour conduire le changement. Cela inclut notre soutien à Climate Action 100+ et d'autres canaux d'engagement collectif.
- Partager les meilleures pratiques entre les professionnels du secteur afin de faciliter le partage d'informations et le développement de connaissances collectives. Cela inclut des collaborations et un soutien au Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC) et à l'initiative Transition Pathway (TPI), entre autres.



## 7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

L'intégralité de cette section sera complétée durant l'exercice suivant, conformément aux dispositions de l'Article 2 du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021.

## 8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

L'intégralité de cette section sera complétée durant l'exercice suivant, conformément aux dispositions de l'Article 2 du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021.

### *a. Notre processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG.*

La politique de Russell Investments est d'intégrer les risques liés au développement durable dans nos solutions d'investissement en identifiant, évaluant et gérant les risques pertinents dans le cadre de notre processus d'examen des gérants, du type de gestion et de la mise en œuvre de solutions exclusives.

Nous pensons que les risques liés au développement durable sont les plus pertinents pour les résultats d'investissement lorsqu'ils présentent une matérialité financière et, comme tous les risques d'investissement, sont intégrés en équilibrant le risque attendu et la récompense attendue.

Dans le cadre de la gestion des solutions d'investissement, nous prenons en compte les risques de durabilité financièrement significatifs dans le contexte des rendements attendus en utilisant un ensemble de données provenant de sources, mais sans s'y limiter, des gestionnaires d'investissement, de sources de données tierces et des analyses propres à Russell Investments.

En outre, nous intégrons des risques de durabilité sur mesure en fonction des exigences des clients pour des mandats personnalisés. Enfin, nous cherchons à collaborer avec nos clients conseillers afin de prendre en compte, de surveiller et de gérer les priorités en matière de risque de durabilité dans leurs portefeuilles.

Il peut y avoir des circonstances dans lesquelles les risques de durabilité ne seront pas pertinents pour les décisions d'investissement, y compris mais sans s'y limiter :

- Lorsque le but de l'investissement est d'atteindre un ou plusieurs résultats spécifiques, par exemple en plaçant des transactions dérivées pour gérer la liquidité.
- En ce qui concerne certains instruments ou classes d'actifs, par exemple, les risques liés au développement durable sont peu susceptibles d'affecter la valeur de la devise de référence.

- L'exécution de mandats sur mesure qui excluent les risques de durabilité ou les caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG).
- Les services qui sont exécutés par Russell Investments avec une appréciation limitée.

Lorsque les décisions d'investissement sont prises par des sous-conseillers, ils sont chacun responsables de l'identification et de la considération des risques de durabilité et des opportunités d'investissement et de déterminer, selon leur opinion, s'ils sont, ou pourraient potentiellement être, financièrement importants.

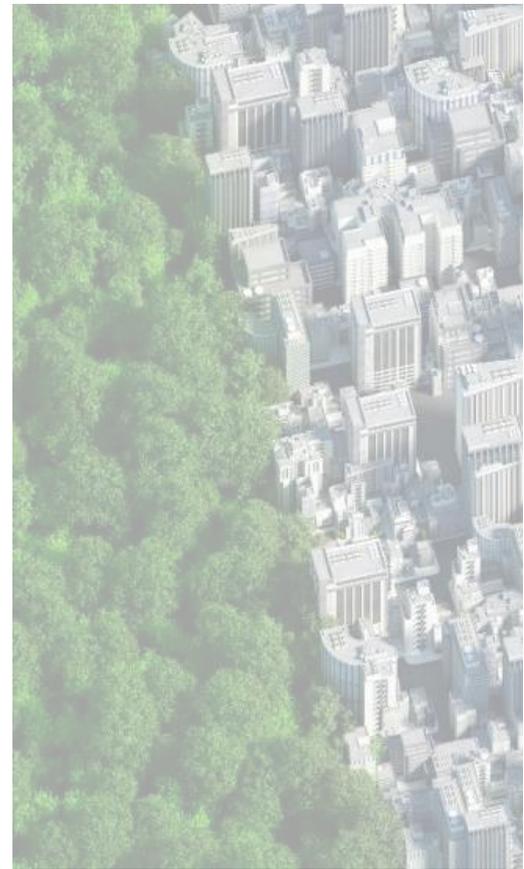
Les sous-conseillers seront tenus de surveiller et de divulguer les risques liés à la durabilité à Russell Investments sur une base continue.

En outre, nous incorporons des risques de durabilité sur mesure en fonction des exigences des clients pour les mandats personnalisés. De même, nous cherchons à collaborer avec nos clients pour prendre en compte, surveiller et gérer les priorités du risque de durabilité dans leurs portefeuilles.

## 9. Démarche d'amélioration et mesures correctives

Cette section sera complétée durant l'exercice suivant, conformément aux dispositions de l'Article 2 du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021.





## Pour plus d'informations

Contact : **Russell Investments Active Ownership**

Veillez vous référer à notre site internet: [russellinvestments.com](https://russellinvestments.com)

## Informations importantes

### **Pour les clients professionnels uniquement.**

Il ne s'agit pas d'un document marketing. Sauf indication contraire, Russell Investments est la principale source de toutes les données. Toutes les informations contenues dans ce document sont à jour au moment de l'émission et, à notre connaissance, exactes. Toute opinion formulée est celle de Russell Investments, n'est pas une déclaration de fait, est sujette à changement et ne constitue pas un conseil d'investissement.

Russell Investments France - 750 380 214 RCS Paris. S.A.S. au capital de 3 370 000 euros.  
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP12000010)  
Adresse postale : 6, rue Christophe Colomb - 75008 - Paris - France  
Site internet : [www.russellinvestments.com/fr](https://www.russellinvestments.com/fr)

Document non contractuel, mis à jour le 06/07/2022

Copyright : Tous droits réservés © Russell Investments France, 2022

PRS-01186